PIECES NECESSAIRES A LA MISE EN PLACE D'UN DOSSIER DE FONDS DE COMMERCE

- Pièce d'identité, et éventuellement contrat de mariage (si le vendeur est une personne physique);
- Statuts et extrait Kbis (si le vendeur est une société) ;
- Titre de propriété du fonds (sauf si le fonds a été créé par le vendeur) ;
- Copie du bail commercial et coordonnées du bailleur (téléphone/adresse mail) ;
- Bilans des trois derniers exercices comptables clos et coordonnées de l'expert-comptable (téléphone/adresse mail) ;
- Liste et valorisation du matériel cédé ;
- Contrats de travail de l'ensemble des salariés et éventuellement des diplômes nécessaires à l'exercice de certaines fonctions par certains salariés ;
- Contrats attachés à l'exploitation du fonds cédé (crédit-bail, contrat de fourniture, contrat d'exclusivité, contrat de téléphonie et internet) ;
- Indication des jours et horaires d'ouverture du fonds ainsi que des congés annuels ;
- En cas de cession d'un fonds de commerce de restaurant fournir en plus des pièces ci-dessus, une copie de la licence afférente ;
- En cas de cession d'un débit de boissons fournir en plus des pièces ci-dessus, une copie de la licence et du permis d'exploitation ;
- Si véhicules cédés, copie des cartes grises et contrôle technique ;
- -Dans la mesure du possible inventaire du stock (ou sa consistance en cadrée dans un minima et un maxima).